

La Préfon réaffirme son attachement à une épargne retraite adaptée aux besoins des épargnants.

Dans le cadre du débat budgétaire en cours, l'**Association Préfon** tient à réaffirmer sa **position de principe** sur la liquidation des **Plans d'Épargne Retraite (PER)**, et en particulier sur le **régime Préfon-Retraite**.

Le PER doit rester un **instrument de prévoyance**, au bénéfice du **maintien du niveau de vie à la retraite des épargnants**. Il repose sur la **liberté de choix** de la **durée d'investissement sur le long terme**.

« **La liberté de décision et la confiance dans la durée sont au cœur de la réussite du PER** », souligne la Préfon.

Les régimes d'épargne retraite participent au **financement de l'économie réelle et aux grandes transitions de notre époque**. Préserver leur horizon d'investissement, c'est aussi leur utilité collective.

L'Association Préfon s'engage à promouvoir un régime de retraite supplémentaire **souple, sécurisé et rentable**, fidèle à l'esprit du service public et au modèle social français.

A propos de la Préfon :

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, association au sens de la loi de 1901, elle a pour objet d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite.

*Préfon-Distribution est la filiale de courtage et de distribution de l'association Préfon, elle est inscrite à l'ORIAS. Depuis sa création, **500 000 agents publics** ont fait confiance à Préfon en adhérant au régime Préfon-Retraite, lequel représente avec **14 milliards d'euros d'encours**, **21% de l'épargne retraite individuelle (PER)** des Français.*

Plus d'informations www.prefon.fr

Contact presse :

Christian Carrega

01 44 13 64 13

christian.carrega@prefon.fr